

DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
SAINT MARCEL L'ECLAIRE
69170
Tél - fax. : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclair.fr



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2021

Réuni à 20 heures sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

Etaient présents : l'ensemble des membres du conseil sauf Mme C. CABOUX, Mr T. CANAL
Mme C. CABOUX a donné pouvoir à Mme S. JACQUET

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 3 mai 2021.

Les conseillers autorisent Monsieur le Maire à rajouter à l'ordre du jour :

- * CLSH : tarifs mini camp vélo et tarifs mini camp poussins ;
- * Tourisme : changement des plaques sentier des aromates ;
- * Ecole : départ de la directrice ;
- * Personnel communal : congés Mme Patricia ALIX

ORDRE DU JOUR :

CLSH – Tourisme – Ecole – PLU – Matériel Roulant – COR – Photovoltaïque – Maison Passive – DM – Informations diverses – Questions diverses

CLSH :

- Achat d'un module complémentaire au logiciel facturation :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'achat d'un module complémentaire au logiciel de facturation, en lien avec la CAF et le service des impôts qui consiste à intégrer directement dans le logiciel facturation les quotients familiaux.

Cet achat est subventionné dans le cadre de la transformation numérique des collectivités territoriales par France Relance, direction interministérielle du numérique.

- Délibération mini camps :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux mini camps auront lieu pendant les vacances de juillet 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** les tarifs du mini camp poussins (4 – 6 ans) comme suit :

- 10 Euros pour les familles de Saint-Marcel l'Eclairé ;
- 15 Euros pour les familles de l'extérieur.

-FIXE les tarifs du mini Camp vélos (8 – 13 ans) comme suit :

- 150 Euros pour les familles de Saint-Marcel l'Eclairé
- 180 Euros pour les familles de l'extérieur.

TOURISME :

- Mise en place d'un marché :

Madame Isabelle ROCCATI-BOSCH expose à l'assemblée que la commission Tourisme travaille sur le projet de mise en place d'un marché qui aurait lieu le deuxième dimanche de chaque mois, Place J.E. Rochard avec des producteurs, agriculteurs, maraîchers et de l'artisanat.

- Etang : présentation des plaques d'information :

Madame Marielle DYBOWSKI présente l'ébauche de la plaque du plan de l'étang avec l'agencement de ses abords. Quelques modifications sont en cours.

L'hibernaculum commencerait à l'automne en lien avec le centre de loisirs.

Concernant la mise aux normes PMR des toilettes de l'étang, Monsieur Guy GIRAUD suggère d'investir dans un kit complet d'une cabane équipée de toilettes. Monsieur Thierry ROCHET ajoute qu'il y aurait un fournisseur à CHESSY-LES-MINES.

- Pêche : mise en place d'un oxygénateur dans l'étang : demande de participation :

Monsieur le Maire expose la demande par courrier de la section pêche pour l'achat d'un oxygénateur suite à la perte sur plusieurs années de différentes espèces due au réchauffement climatique.

La section pêche sollicite la municipalité pour l'octroi d'une éventuelle participation.

- Table d'orientation : dégradation :

Monsieur le Maire fait part de la dégradation de la table d'orientation à l'aire du Crêt suite à des impacts certainement à l'aide d'un marteau ou d'une pierre.

Ce sinistre a été déclaré à GROUPAMA qui a mandaté un expert.

Un devis de remise en état a été reçu de la société PICBOIS, fournisseur de la table.

- Changement des plaques sentier des aromates :

Madame Stéphanie JACQUET informe le Conseil Municipal que les plaques en ardoise du sentier des aromates ont été endommagées. Elles seront remplacées par des plaques en bois assez épaisses et marquées à l'aide d'un pyrograveur. Ces plaques ont été conçues par Madame Catherine CABOUX.

Monsieur Guy GIRAUD ajoute qu'il faudrait prévoir de changer les plaques directionnelles des chemins de randonnée. Réponse, à voir avec la commission Tourisme.

ECOLE :

- Départ Madame FOND :

Monsieur Thierry ROCHET annonce à l'assemblée que Madame FOND, directrice de l'école, quitte ses fonctions. Elle sera remplacée par Madame Fanette CHAVASSE-RIONDET qui souhaiterait se présenter à la municipalité.

- Bilan conseil d'école :

Monsieur Thierry ROCHET dresse le bilan du dernier conseil d'école de l'année 2020 – 2021. La crise sanitaire a beaucoup perturbé les projets.

A la rentrée prochaine, l'école comptera toujours trois classes avec un effectif de 57 ou 58 élèves répartis comme suit :

- * Classe maternelle de Madame CHAVASSE-RIONDET : 1 TPS (Toute Petite Section) – 11 PS (Petite Section) – 6 MS (Moyenne Section) – 6 GS (Grande Section) ;
- * Classe de Madame LUSTIERE : 7 CP – 4 CE1 – 4 CE2 ;
- * Classe de Madame BROUX : 5 ou 6 CE2 – 7 CM1 – 6 CM2.

- Validation des coloris :

Le Conseil Municipal valide le choix des coloris pour les huisseries et la peinture du couloir du vieux bâtiment dans les tons de gris et un soubassement gris foncé.

- Budget supplémentaire :

Monsieur le Maire expose la demande du corps enseignant d'obtenir un budget supplémentaire pour l'achat de fournitures pédagogiques.

Après débat, les conseillers refusent la demande. L'école devra utiliser le budget annuel et si nécessaire un complément sera alloué en fin d'année.

PLU :

- Révision allégée n° 1 : bilan réunion PPA :

Monsieur le Maire rapporte le bilan de la réunion du 26 mai dernier avec les personnes publiques associées concernant la révision allégée n° 1.

- Modification simplifiée n° 2 :

Monsieur le Maire rappelle le projet de modification simplifiée n° 2 initialement prescrit par arrêté municipal n° 72 / 2019 en date du 29 novembre 2019 et délibération n° 43 / 2019 en date du 13 novembre 2019 ainsi qu'un additif à cette décision pris par arrêté municipal n° 9 / 2021 en date du 9 avril 2021 et délibération n° 13 / 2021 en date du 8 avril 2021.

Il rappelle les nombreuses réunions de la commission d'urbanisme et du Conseil Municipal sur ces points. Il expose qu'au cours du montage du dossier et de l'évolution de la procédure de révision allégée n° 1 du PLU menée en parallèle, il a été mis en exergue que le cheminement doux allant du centre bourg jusqu'au secteur OAP Le Bourg, correspondant à une partie de l'emplacement réservé n° 1 d'une surface de 740 m², objet de cette procédure de modification, n'avait plus d'intérêt pour la commune.

En effet le maillage piétonnier projeté dans l'OAP Le Bourg en cours de révision allégée présente une alternative plus intéressante en matière d'aménagement et n'aura pas de conséquences financières pour la commune, de plus il existait un véritable impact sur le foncier privé.

Monsieur le Maire poursuit en précisant que la rectification de l'erreur matérielle du plan graphique qui faisait l'objet d'un point visé dans la prescription additive n'était possible que sur le Plan d'Occupation des Sols et non sur le Plan Local d'Urbanisme qui est approuvé depuis 2015 sur la commune. En 2015, cette rectification d'erreur matérielle n'a plus lieu d'être.

Il rappelle que l'emplacement réservé n° 2 qui correspond à la desserte future du lotissement de la Rue de Rochefolles peut être supprimé car la commune n'a plus d'intérêt à le conserver, l'aménageur présente un projet correspondant aux attentes communales initiales.

Ainsi Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a prescrit la modification simplifiée n° 2 du PLU par arrêté n° 20 / 2021 en date du 17 juin 2021 qui annule et remplace les arrêtés cités ci-dessus et porte sur les points suivants :

- suppression d'une partie de l'emplacement réservé n° 1 qui correspond au cheminement doux allant du centre bourg jusqu'au secteur OAP Le Bourg d'une surface de 740 m² ;
- suppression de l'emplacement réservé n° 2 qui correspond à la desserte future du lotissement de la Rue de Rochefolles.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir annuler les délibérations n° 43 / 2019 en date du 13 novembre 2019 et n° 13 / 2021 en date du 8 avril 2021.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ANNULE les délibérations n° 43 / 2019 en date du 13 novembre 2019 et n° 13 / 2021 en date du 8 avril 2021.

- Point sur le chemin communal privé qui desservirait la zone OAP Le Bourg :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le chemin desservant la propriété CHADIER est communal privé. Il argumente que ce chemin pourrait être classé en domaine public lors de l'enquête publique mais qu'il le deviendrait lorsqu'il y aurait un aménagement de l'OAP. Monsieur Guy GIRAUD précise qu'il souhaiterait qu'il soit public afin de prévoir un éventuel accès à sa propriété. Monsieur le Maire répond que cet accès peut être fait sur le chemin actuel.

Après débat, le Conseil Municipal : 13 pour, 1 contre : ne souhaite pas le classer en chemin communal public immédiatement.

MATERIEL ROULANT :

- Réparation remorque :

Monsieur Maurice DURDILLY expose à l'assemblée que la benne du camion qui se dégradait a été réparée ainsi que le changement d'un rouleau par la société AOMT de PONTCHARRA-SUR-TURDINE qui a transmis un devis moins élevé.

COR :

- Enquête publique :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier relatif à la demande de renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement de la STEU des Arthauds et des travaux de mise en conformité sur la commune de SAINT-ROMAIN-DE-POPEY sur la demande de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR).

Cette demande d'autorisation est soumise à une enquête publique du 25 mai 2021 au 11 juin 2021.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE un avis favorable sur la demande de renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement de la STEU des Arthauds et des travaux de mise en conformité sur la commune de SAINT-ROMAIN-DE-POPEY sur la demande de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR).

- Covoiturage :

Madame Stéphanie JACQUET rapporte à l'assemblée que la COR questionnait les communes pour des emplacements de points de covoiturage. Le parking à proximité de la résidence du Levant a été proposé. Un point piéton pourrait être installé vers l'arrêt de bus du rond-point. La COR se charge de la signalétique.

PHOTOVOLTAÏQUE :

- Proposition d'étude photovoltaïque salle de sport :

Le Conseil Municipal, après débat, retient la proposition de la société HELAIR Ingénierie de CUBLIZE pour l'étude du projet photovoltaïque. Les honoraires comprennent : l'étude du projet, l'assistance au Maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux, le visa et direction de l'exécution des travaux, l'assistance aux opérations de réception.

Il n'y a pas de suivi d'exploitation, cependant la société propose d'analyser le relevé de production à la fin de la première année de fonctionnement pour indiquer si la commune est dans le cadre d'un rendement de production correct. Les années suivantes, il suffira de se référer à cette production pour évaluer les différentes évolutions de l'installation.

Monsieur Guy GIRAUD se demande s'il ne serait pas préférable d'équiper l'école de photovoltaïque plutôt que la salle de sport.

- Audit énergétique salle des fêtes :

Monsieur le Maire ajoute que la société HELAIR Ingénierie pourrait faire un audit énergétique sur la salle des fêtes qui permettrait de savoir si la pose des nouvelles huisseries en projet confirmerait de faire 30 % d'éco-énergie afin de viser certaines subventions.

MAISON PASSIVE :

- Présentation de la plaque publicité subvention partenaires institutionnels :

Monsieur le Maire remercie Madame Catherine CABOUX pour son investissement dans la réalisation de la plaque publicitaire nécessaire à l'obtention de la subvention du fonds européen. Celle-ci a été affichée sur la maison passive.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Gestion gîte et salle des fêtes :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Patricia ALIX sera en congés du 2 août au 22 août 2021. Il souhaiterait des conseillers disponibles pour la gestion du gîte et de la salle des fêtes :

* du 2 au 8 août : Monsieur Hervé DIGAS

* du 9 au 15 août : Monsieur Maurice DURDILLY et Madame Stéphanie JACQUET

* du 16 au 22 août : Monsieur Serge GRACIA.

- Gazette municipale :

Madame Stéphanie JACQUET fait part que la gazette est en cours d'élaboration, elle sera imprimée semaine prochaine et distribuée par les membres du Conseil Municipal.

- Départ directrice de l'école :

Madame Elodie COILLARD informe qu'un pot est organisé le 6 juillet prochain à 17 heures 30 sur le parking de la salle des fêtes pour le départ de Madame FOND.

- Réfection Badodière :

Monsieur le Maire expose que la réfection de la voie communale de la Badodière est en cours. Il explique que la placette se situant vers la propriété CHIFFE n'a pas été comptabilisée car après recherche dans le cadastre cette parcelle appartient à Madame et Monsieur CHIFFE.

Il précise que Monsieur CHIFFE indique qu'il y a eu des accords avec les anciens propriétaires et la commune afin de céder cette parcelle à la commune moyennant son entretien.

Monsieur le Maire a sollicité Monsieur CHIFFE afin qu'il transmette des écrits ou acte notarié datant des anciens propriétaires.

- Chemin rural privé Bois Vermare :

Monsieur le Maire expose que le chemin rural desservant la propriété de Madame et Monsieur MITTON au hameau du Bois Vermare sera goudronné en même temps que la voie communale de la Badodière par l'entreprise BALMONT.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Stéphanie JACQUET rapporte la demande du théâtre de Villefranche Sur Saône pour un spectacle sur la commune. Il pourrait avoir lieu en janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15